



Limitation de la reconnaissance

17.07.2025

Le tableau ci-dessous indique si la reconnaissance de nouveaux établissements d'affectation est possible (✓) ou non (✗) dans chaque canton en fonction du domaine d'activité concerné. Remarque : pour les cantons bilingues, une distinction linguistique est effectuée et précisée comme telle.

L'adresse du centre régional compétent pour chaque région est disponible sur la page « [Contacts et adresses](#) ».

Cantons	Santé	Service social	Environnement	Instruction publique	Économie alpestre	Agriculture, exploitations de plaine	Conservation des biens culturels	Coopération au développement et aide humanitaire	Catastrophes et situations d'urgence
AG	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
AI	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
AR	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
BE (f)	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
BE (d)	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
BL	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
BS	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
FR (f)	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓
FR (d)	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✓
GE	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
GL	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✓

- ✓ Reconnaissance possible dans cette région et ce domaine
✗ Reconnaissance impossible dans cette région et ce domaine

Cantons	Santé	Service social	Environnement	Instruction publique	Économie alpestre	Agriculture, exploitations de plaine	Conservation des biens culturels	Coopération au développement et aide humanitaire	Catastrophes et situations d'urgence
GR (i)	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓
GR (d)	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓
JU	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
LU	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
NE	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
NW	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
OW	✓	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓
SG	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
SH	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
SO	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
SZ	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
TG	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
TI	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
UR	✓	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓
VD	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
VS (f)	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓
VS (d)	✓	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓
ZG	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✓
ZH	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓

✓ Reconnaissance possible dans cette région et ce domaine

✗ Reconnaissance impossible dans cette région et ce domaine